



**VILLE
D'AMILLY**

Boîte Postale n° 909
45209 AMILLY CEDEX
 Tél : 02.38.28.76.00
 Fax : 02.38.28.76.11

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 SEANCE DU 11 FEVRIER 2026**

Objet :

**Subventions aux coopératives scolaires
 Projets d'école - Exercice 2026**

Date de convocation

05 février 2026

Nombre de Conseillers

**En exercice : 33
 Présents : 26
 Votants : 31**

**Pour Extrait Conforme,
 Pour Le Maire,
 Par délégation
 Le fonctionnaire titulaire,
 Nadine DUMONT**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

045-214500043-20260211-DEL2026014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2026
 Publication : 17/02/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

L'An Deux Mille Vingt Six, le Onze Février à 19 heures
 Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie
 en séance publique sous la présidence de **Monsieur DUPATY
 Gérard, Maire**

ETAIENT PRESENTS :

**M. BOUQUET, Mmes FEVRIER, BEDU, M. SZEWCZYK,
 Mme CARNEZAT, MM. LECLOU, CARON-PERROUD,
 Mme CARRIAU
 Adjoint (e) s au Maire,**

**MM. ROLLION, LAVIER, Mme TINSEAU, M. ABRAHAM,
 Mmes FARNAULT, MOLINA-AUBERT, SAJET, M. PATRIGEON,
 Mme PENIN, M. RAISONNIER, Mmes HUTSEBAUT, FOUBET,
 MM. DAUNAY, GABORET, BONCENS, BEAULIER, CHALENCON
 Conseiller (e) s Municipaux,**

Formant la majorité des Membres en exercice

ABSENTS EXCUSES :

**Mme TURBEAUX-JULIEN Pouvoir à Mme SAJET
 Mme FOLY Pouvoir à Mme BEDU
 M. SALL Pouvoir à M. LAVIER
 Mme PLICHON Pouvoir à M. GABORET
 M. GORGEON Pouvoir à Mme HUTSEBAUT**

ABSENTS :

**M. FOURNEL
 M. DESPLANCHES**

Madame FOUBET Gladys a été élue Secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY

C.M. du 11 février 2026

BM/N°2026/14

OBJET : SUBVENTIONS AUX COOPÉRATIVES SCOLAIRES – PROJETS D'ÉCOLE - Exercice 2026

Monsieur le Maire expose

Par délibération du 30 mars 2016, le Conseil Municipal a décidé de subventionner les projets d'écoles (spectacles, sorties scolaires en lien avec le projet...), à compter du 1^{er} janvier 2016.

Pour 2026, il est proposé de fixer par classe la somme de 250 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
OUI l'exposé de Monsieur le Maire,
Sur accord de principe de la Commission Education/Enfance ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE

APPROUVE l'attribution et le versement des subventions 2026 aux coopératives scolaires telles que fixées ci-après :

Écoles maternelles	Nbre de classes	Subventions scolaires PROJETS D'ÉCOLE	TOTAL
Clos Vinot	6	250 € / classe	1 500 €
Viroy	6	250 € / classe	1 500 €
Saint Firmin	4	250 € / classe	1 000 €
Goths	3	250€ / classe	750 €
	19	250 € / classe	4 750 €

Écoles élémentaires	Nbre de classes	Subventions scolaires PROJETS D'ÉCOLE	TOTAL
Clos Vinot	13	250 € / classe	3 250 €
Viroy	13	250 € / classe	3 250 €
Saint Firmin	8	250 € / classe	2 000 €
Goths	6	250 € / classe	1 500 €
	40	250 € / classe	10 000 €

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY

C.M. du 11 février 2026

BM/N°2026/14
(Suite 1)

DIT que les dépenses en résultant sont imputées au Budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa télétransmission au contrôle de légalité.

FAIT et DELIBERE les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

Gérard DUPATY

Gladys FOUBET

